

Les saints Pères ont souvent parlé du recensement indiqué par saint Luc, comme d'un fait avéré de leur temps, et contre lequel personne n'avait jamais fait la moindre objection. Mais parmi tous ces auteurs, Tertullien est le seul qui ait ajouté au récit évangélique une circonstance évidemment puisée à une source étrangère et profane. Cette circonstance est l'intervention du gouverneur ordinaire de Syrie, Sentius Saturninus, dans le recensement de la Judée. La mention de Saturninus a cela de remarquable qu'elle semble contradictoire avec celle de Quirinius, dans saint Luc, et contradictoire avec le système chronologique de Tertullien lui-même; car il prétend, dans un autre endroit, que le Sauveur est né quinze ans seulement avant la mort d'Auguste, ce qui revient à dire quatre ans après que Saturninus avait quitté la Syrie.

La contradiction apparente de Tertullien avec saint Luc disparaît facilement en observant que le censiteur Quirinius, envoyé avec de pleins pouvoirs à l'instar de Drusus et de Germanicus, devait nécessairement se faire aider dans l'accomplissement de sa mission par le gouverneur de la province, lequel était alors Sentius Saturninus. La mention de ce gouverneur doit donc être invoquée ici pour confirmer la date et l'authenticité du fait; et la contradiction réelle de cette date avec la chronologie de Tertullien, ainsi que la contradiction apparente du rôle de Saturninus avec celui de Quirinius contribuent à montrer que cette circonstance a été réellement empruntée à des documents officiels.

Ce qui achève de le prouver, c'est que Tertullien, en parlant du recensement, renvoie lui-même ses adver-

tium Saturninum, apud quos genus ejus (Christi) inquirere potuissent (Marcionis discipuli). *Adv. Marcion.*, iv, 19.

saires aux archives de l'empire (1), et il invoque le *témoignage irrécusable* de ces archives dans un ouvrage où il accuse l'hérétique Marcion d'altérer les Écritures et d'ignorer l'histoire; il devait donc être bien assuré de ne pas être trouvé en défaut lui-même.

Ainsi l'histoire profane et l'histoire juive concourent unanimement à prouver, avec saint Luc, que le recensement général, exécuté en l'an 747 de Rome, a été réellement appliqué au royaume d'Hérode, lorsque Sentius Saturninus était gouverneur ordinaire de Syrie, et Quirinius légat-censiteur dans la même province.

Nous avons ainsi toutes les données historiques relatives à ce point d'histoire. Tous les fils de la question chronologique sont dès lors entre nos mains; nous n'avons plus qu'à les suivre, et une solution complète et certaine va nous être acquise.

#### § V. — *Solution de la question chronologique.*

1. Exposé des dates possibles. — 2. Première approximation. — 3. Exclusion du 25 décembre 748. — 4. Exclusion du 25 décembre 746. — 5. Conclusion pour le 25 décembre 747. — 6. Epilogue : Une page de M. Renan.

1. EXPOSÉ DES DATES POSSIBLES. — Nous avons vu, dans les paragraphes précédents, que le seul recensement général auquel on puisse rapporter la naissance du Sau-

(1) De censu Augusti quem *testem fidelissimum* *Dominicæ nativitatæ* romana archiva custodiunt. (Idem, *ibid.*, c. vii.)

Les Romains conservaient soigneusement les registres du cens dans leurs archives. A l'époque du recensement général de l'an 47, l'empereur Claude, ayant entendu parler d'un nommé Fullonius de Bologne qui déclarait avoir 150 ans, vérifia lui-même la vérité de cette déclaration en consultant les registres des anciens recensements. (Pline, *Hist. nat.*, vii, 48.)

veur avait été ordonné par l'empereur Auguste, en l'an 746 de Rome.

Ainsi, première conclusion certaine : La naissance du Sauveur ne peut être placée avant l'an 746.

Nous savons, d'autre part, que le Sauveur est né quelque temps avant la mort du roi Hérode I<sup>er</sup>, arrivée au commencement d'avril 750.

Par conséquent, seconde conclusion certaine : Le premier recensement de Quirinius, ainsi que la naissance du Sauveur, a eu lieu à Bethléem quelque temps avant l'an 750.

L'an 746 et l'an 750, voilà donc les deux termes extrêmes entre lesquels il faut nécessairement placer l'époque de ces événements.

2. PREMIÈRE APPROXIMATION. — Pour préciser cette époque, nous pourrions, dès maintenant, mettre hors de discussion l'an 749, puisque le récit de saint Matthieu indique un intervalle d'au moins un an entre la naissance du Sauveur et la mort du roi Hérode. Nous pourrions pareillement mettre hors de discussion l'an 746, par cette simple observation que, dans les autres recensements généraux à cette époque, la première année a été consacrée au recensement des citoyens romains, et que le recensement des autres personnes libres de chaque province n'est venu qu'après.

Resterait alors l'an 747 ou 748, comme date du premier recensement de Quirinius et de la naissance du Sauveur.

Avant de préciser cette époque nous observerons qu'elle se trouve confirmée par le fait de la prestation d'un serment de fidélité à l'empereur Auguste. C'est, en effet, le 7 janvier de l'an 747, que l'Empereur recommençait *malgré lui* à exercer les pouvoirs impériaux pendant une nouvelle période de dix années; or il est contraire à toute vraisemblance qu'un souverain exige un serment de fidé-

lité à l'expiration de ses pouvoirs plutôt qu'à leur renouvellement, et Auguste, moins que tout autre, n'a pu le faire, lui que les historiens nous montrent alors affectant de toutes manières de refuser l'empire.

Mais nous pouvons préciser cette date par des arguments plus positifs.

3. EXCLUSION DU 25 DÉCEMBRE 748 ET DE PLUSIEURS MOIS ANTÉRIEURS. — Nous avons démontré plus haut, p. 81, que la prestation du serment dont parle Josèphe était identique avec l'opération du recensement. Or on voit, dans le même historien, qu'avant comme après ce fait, Sentius Saturninus était préfet ordinaire de Syrie; et d'autre part Tertullien l'affirme expressément. Or Sentius Saturninus fut remplacé dans cette charge par Quintilius Varus, en l'an 748, assez longtemps avant la fin de l'année.

Les témoignages de l'histoire écrite ne suffisent pas, il est vrai, pour prouver cette assertion; mais on peut la démontrer par des médailles citées et reproduites par Vaillant, au tome II des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, p. 497.

Elles représentent, d'un côté, la tête de Jupiter, sans légende; de l'autre une femme assise, la tête ornée d'une couronne, et tenant dans la main droite une branche de palmier: c'est le génie de la ville d'Antioche; à ses pieds on voit un fleuve les bras étendus: c'est la figure de l'Oronte; autour est la légende: ANTIOXEQN EIII OYAPOY, *Antiochensium sub Varo*, et dans le champ de la médaille sont les deux lettres numériques de l'année: EK, 25, pour la première: CK, 26, pour la deuxième, et ZK, 27, pour la troisième.

Il est nécessaire d'avertir ici que les Antiochéniens comptaient alors leurs années à partir de la bataille d'Actium. (2 septembre 723.) Ce qui confirme ce fait, c'est qu'Antioche mettait également sur les médailles d'argent

ce même génie de la ville, avec des dates analogues et cette inscription plus explicite : ΕΤΟΥΣ ΝΙΚΗΣ, *Anno victoriæ*.

La vingt-cinquième année finissait donc vers l'automne de l'an 748, et la première médaille atteste ainsi que Varus était déjà gouverneur quelque temps avant cette époque. Il ne paraît pas toutefois qu'il le fût depuis longtemps, car l'histoire de Josèphe prouve, avec la même évidence, que Saturninus tenait encore le gouvernement de cette province au commencement de cette même année 748.

Il est vraisemblable que Varus fut envoyé de Rome pendant le printemps de cette année, époque principale des voyages d'outre-mer, et que le changement de gouverneur a eu lieu en Syrie, vers le mois de mai. Varus aurait ainsi occupé le gouvernement de la province pendant les derniers mois de la vingt-cinquième année d'Actium, comme le prouvent les médailles d'une manière irréfragable.

4. EXCLUSION DU 25 DÉCEMBRE 746 ET DE QUELQUES MOIS POSTÉRIEURS. — Cette exclusion résulte de la chronologie même des faits racontés par l'historien Josèphe, et notamment du serment de fidélité prêté par les Juifs à César, et mentionné par cet historien; or cette importante mesure s'est effectuée quelque temps après le commencement de l'année 747.

La seule difficulté que nous rencontrons, pour fixer exactement cette date, vient de ce que Josèphe, tout en suivant l'ordre chronologique des faits (1), ne nous a cependant pas donné la date formelle des événements qui nous occupent; mais, hâtons-nous de le dire, la chaîne des faits nous est si minutieusement transmise, qu'il est

(1) Voir plus loin, *cinquième partie*, c. 1.

facile d'en établir la chronologie, à cinq ou six mois près, et encore tout au plus.

Pour avoir une date clairement désignée par Josèphe, avant la prestation du serment, il faut remonter jusqu'à la dédicace de Césarée; cet événement mémorable arriva pendant la 192<sup>e</sup> Olympiade, en la vingt-huitième année du règne d'Hérode. Or cette vingt-huitième année commença le 3 avril de l'an 744.

Depuis cette dédicace jusqu'à l'an 746, l'intervalle est abondamment rempli par les faits historiques racontés par le même auteur : dissensions intestines dans la famille d'Hérode, voyage et séjour du roi Archélaüs à Jérusalem, voyage d'Hérode à Antioche, puis démêlés politiques de ce prince avec les Arabes, et enfin guerre véritable avec ce peuple de pillards.

Cette guerre provoqua plusieurs ambassades à Rome auprès du maître commun. Or il est certain que ces ambassades ne furent reçues par Auguste qu'après le commencement de l'an 746; car Josèphe dit formellement que ce prince lui donna audience à Rome *et dans son palais*, et Dion Cassius nous apprend, d'autre part, que l'Empereur ne rentra à Rome qu'au commencement de cette année 746, après deux ans d'absence. (Dion, l. LV, p. 551.)

A la suite de la première audience, Auguste, trompé par l'arabe Sylleus, écrit une lettre de reproches à Hérode, et cette lettre oblige le roi des Juifs à envoyer quatre ambassades successives à l'Empereur. Tous ces voyages doivent ainsi se placer à partir des premiers mois de l'année 746, et, en supposant un intervalle de deux ou trois mois pour chacun, il est évident que la fin de l'année était bien proche, sinon déjà passée à l'époque de la dernière ambassade.

Dans celle-ci, Hérode demandait à l'Empereur, entre autres choses, la permission de faire juger et punir ses